



Département de la Guadeloupe  
**Syndicat Mixte des Transports  
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical  
4<sup>ème</sup> séance ordinaire de l'année  
N°17-05-2024  
**SÉANCE DU MARDI 07 MAI 2024**

## ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le mardi 07 mai 2024 à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué le mardi 30 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

Délégués	Nombre	CAPEX	CARL	REGION
<b>En exercice</b>	<b>17</b>	09	06	02
<b>Présents</b> (Titulaires)	<b>03</b>	Georges DAUBIN Denis BERNADOTTE		Philippe DEZAC
<b>Absents</b>	<b>13</b>	Alix NABAJOH Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Fulbert HENRY Danila BAZILE-CHALUS Jean-Luc CELIGNY Harry DURIMEL Dominique BIRAS	Elodie CLARAC Jules FRAIR Nadia CELINI Christian BAPTISTE Liliane MONTOUT Hugues CHATEAUBON	
<b>Excusés</b>	<b>01</b>			Ary CHALUS

**Assistaient également à la séance :** M. Patrick RILCY (DGS) ; M. Anne BURGERS (Chargée de Mission TCSP) ; M. Ruiz CHALUS (Service Financier) ; M. Karim CYRILLE (Service Moyens généraux) ;

**Secrétaire de séance :** Mr Denis BERNADOTTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

Monsieur le Président rappelle que la commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

L'article 22 I 5° du Code des marchés publics prévoit qu'elle est composée, lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, du président du syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

La collectivité ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la Région. Par conséquent, la commission d'appel d'offres doit être composée du Président du syndicat ou son représentant ainsi que cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, la délibération n°12-02-2022 relative à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres en date du 10 février 2022 établit sa composition avec voix délibérative comme suit :

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SMT</b>	
Georges DAUBIN (ou son représentant, <i>Président de la Commission</i> )	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alix NABAJOTH	Fulbert HENRY
Cédric CORNET	Nadia CELINI
Elodie CLARAC	Danila BAZILE-CHALUS
Denis BERNADOTTE	Nadiah SURVILLE PERAFIDE
Philippe DEZAC	Liliane MONTOUT

Faisant suite au décès de Monsieur Cédric CORNET, le Conseil Syndical est invité à procéder à son remplacement au sein de la CAO.

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2, L. 1414-3, L.1411-5 et L.2121-21 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2004/271/ADII/2 du 9 mars 2004 portant création du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2008-735 PREF/DDE du 5 juin 2008 portant création du Périmètre de transports publics urbains intercommunal du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2009-2056/AD/II/2 du 9 décembre 2009 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

**Vu** le rapport du Président ;

**Considérant** qu'il doit être procédé au remplacement de Cédric CORNET au sein de la commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

**Considérant** les résultats du vote mentionnés dans le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Après avoir délibéré,**Résultat :

Pour : 03

Contre : 00

Abstention : 00

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La composition de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin s'établit comme suit au titre des membres à voix délibérative :

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SMT</b>	
Georges DAUBIN (ou son représentant), Président de la Commission	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alix NABA JOTH	Fulbert HENRY
Hugues CHATEAUBON	Nadia CELINI
Elodie CLARAC	Danila BAZILE-CHALUS
Denis BERNADOTTE	Nadia SURVILLE PERAFIDE
Philippe DEZAC	Liliane MONTOUT

**ARTICLE 2 :** Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, peuvent participer avec voix consultative, aux réunions :

1. le comptable de la collectivité,
2. un représentant du ministre chargé de la concurrence, et leurs observations sont consignés au procès-verbal.

**ARTICLE 3 :** Peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, aux réunions de la commission :

1. un ou plusieurs agents du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;
2. des personnalités ;

**ARTICLE 4 :** Le Président et le service administratif du Syndicat sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette présente délibération.

**ARTICLE 5 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

**ARTICLE 7 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Baie-Mahault, le 14 mai 2024

Le Président,

**Georges DAUBIN**

